

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2-14-1900 approuvant une punition infligée par M. le D Chabaneix à l'infirmier-major Guérin.

n° 2-14-1900

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 juillet 1900

Numéro JO
n° 14 du 20/09/1900

Date du numéro
20 septembre 1900

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu les décrets des 28 Août 1893 et 7 Mars 1899 Vu le décret du 14 Février 1889 sur la création du corps des infirmiers coloniaux

Vu le rapport en date du 8 Septembre 1900 de M. le Docteur Chabancix, médecin de 1er classe des colonies chargé du service de santé à Djibouti, informant le chef de la Colonie qu'il a infligé 15 jours de prison à dater du 9 Septembre pour ivresse (récidive) à l'infirmier major de 2e classe Léon Guérin,

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — La punition infligée par le Docteur Chabaneix à l'infirmier-major Guérin est approuvée. Art. 2. — M. l'Administrateur-adjoint faisant fonctions de Commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

G. ANGOULVANT Par le Gouverneur, **L'Administrateur adjoint** ff de Commissaire de Police, **Signé : A. PIRON.**